

**Activité susceptible d’entrainer un rejet de contaminants ou une modification de la qualité de l’environnement : peinture**

Article 22, alinéa 2 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*

Formulaire d’activité – AM-LQE22-al-2e

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les activités du secteur de l’application de peinture susceptible d’entrainer un rejet de contaminant'?' ou une modification de la qualité de l’environnement'?' assujetties à une autorisation en vertu du deuxième alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Le secteur de l’application de peinture peut inclure notamment les activités ou les procédés suivants :

* la réception de produits;
* l’entreposage de peinture et de produits;
* le mélange de peinture;
* le nettoyage et la préparation des pièces (lavage);
* le nettoyage au jet de sable;
* la préparation et l’accrochage des pièces à peindre;
* l’application de peinture liquide par trempage, par pulvérisation, par application au rouleau ou au pinceau;
* l’application de peinture en poudre;
* le séchage et/ou la cuisson;
* le nettoyage des équipements d’application.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
* [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm) (RLRQ, chapitre Q‑2, r. 37) – ci-après appelé le RPRT
* [Règlement sur les matières dangereuses](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* [Guide d’application du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm)
* Site Web du ministère – [Eaux usées industrielles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles.htm), plus précisément :
* Lignes directrices pour l’élaboration d’un programme d’autosurveillance des effluents industriels des secteurs non règlementés
* Site Web du ministère – [Valorisation des matières résiduelles non dangereuses : réduction, réemploi, recyclage](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation.htm)
* Site Web de Statistique Canada – [Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 1997](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=6)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’établissement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Indiquez le secteur d’activité et le code SCIAN qui y est associé (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

2.1.3 Cochez tous les activités et les procédés visés par cette demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| La réception de produits |
| L’entreposage de peinture et de produits |
| Le mélange de peinture |
| Le nettoyage et la préparation des pièces (lavage) |
| Le nettoyage au jet de sable |
| La préparation et l’accrochage des pièces à peindre |
| L’application de peinture liquide par trempage, par pulvérisation, par application au rouleau ou au pinceau |
| L’application de peinture en poudre |
| Le séchage et/ou la cuisson |
| Le nettoyage des équipements d’application |
| Autres, *précisez* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 L’activité concernée par le présent formulaire prévoit-elle l’implantation ou la modification d’une construction, d’un bâtiment, d’un ouvrage ou des travaux d’aménagement du site (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.3.

2.2.2 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les bâtiments, les ouvrages et tout autre aménagement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments et des installations, incluant la localisation des équipements de production ou de transformation, des aires de préparation des peintures, des cabines ou les aires d’application de peinture, les aires de séchage des produits peints, des aires de chargement, de déchargement, d’entreposage, les points de rejet ou d’émission de contaminants'?'(notamment les évents et les cheminées), etc.;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.);
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.3 L’activité est-elle réalisée dans un bâtiment, un ouvrage ou un aménagement intérieur et extérieur existant (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.5.

2.2.4 Décrivez, de manière détaillée, les bâtiments, les ouvrages ou tout autre aménagement existant (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des bâtiments (dimensions, matériaux, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments et des installations, incluant la localisation des équipements de production ou de transformation, des aires de préparation des peintures, des cabines ou les aires d’application de peinture, les aires de séchage des produits peints, des aires de chargement, de déchargement, d’entreposage, les points de rejet ou d’émission de contaminants'?' (notamment les évents et les cheminées), etc.;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.);
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.5 La demande vise-t-elle uniquement la construction ou l’aménagement du site sans l’exploitation de l’établissement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.6.

* 1. Description des équipements et des installations

2.3.1 Les activités requièrent-elles l’utilisation d’équipements ou de machineries effectuant une action sur la matière ou qui est susceptible d’avoir des impacts sur l’environnement'?' (exemple : émission de bruits, poussières, odeurs, etc.) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.3.4.

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements d’application de peinture et fournissez les renseignements relatifs aux solvants utilisés pour le nettoyage de ces équipements (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de fournir les fiches techniques des équipements ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement d’application de peinture | S’agit-il d’un HVBP'?'? | Description de l’équipement  Si l’information est présente dans un document ou une fiche technique jointe, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information. | Renseignements relatifs aux solvants utilisés pour le nettoyage | | |
| Solvant (nom) | Quantité de solvant utilisé  Précisez l’unité (ml ou L) | Moyen de disposition des solvants usés |
| *Saisissez les informations.* | Oui Non | ... | ... | ... | ... |
| ... | Oui Non | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | Oui Non | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, identifiez et décrivez les autres équipements et la machinerie utilisés dans le cadre de l’activité en précisant, s’il y a lieu, les mesures d’atténuation mises en place (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie | Activité ou procédé liés | Nombre d’unités | Capacité ou taux de chacune des unités  Précisez l’unité de mesure. | Description de l’équipement  Si l’information est présente dans un document ou une fiche technique jointe, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information. | Mesures d’atténuation (le cas échéant)  (ex : double paroi, bac de rétention, alarme, etc.) | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.3.4 Démontrez que l’établissement est muni d’une cheminée d’évacuation des gaz dont la hauteur excède d’au moins 5 mètres le faîte du bâtiment dans lequel ont lieu les activités d’application de peinture (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 28 al. 1 (1) RAA).

R NR SO

Consultez l’article 28 du RAA pour davantage de détail.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez en détail les activités ou les procédés concernés par le présent formulaire (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* le type de procédé ou d’activité;
* les étapes du procédé ou de l’activité;
* les équipements requis;
* le taux de production ou les quantités impliquées;
* le parcours des intrants'?' et les extrants générés;
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un schéma du ou des procédés, un bilan de masse ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur les types de peinture, de revêtement, de solvant, de diluant ou sur les autres intrants'?' utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Notes :La concentration des composés organiques volatils (COV'?') se retrouve habituellement sur les fiches signalétiques ou sur les fiches de données de sécurité de peinture. Il est possible de devoir convertir les données (en lb/gal) pour obtenir des g/l.

Il est aussi possible de calculer la concentration de COV en additionnant les pourcentages maximaux en masse de chacun des COV et en multipliant par la densité de la peinture exprimée en g/l.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de fournir les démonstrations des calculs de taux d’émission de contaminants'?' générés ainsi que les fiches signalétiques des produits pouvant contribuer à la description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Types de peinture, revêtement, solvant, diluant ou autres intrants utilisés | Quantité maximale utilisée par jour (litres) | Concentration en COV  (g/l) | Composantes constituant cette matière  (Nom du ou des contaminants susceptibles d'être générés) | Fiche signalétique, s’il y a lieu  Indiquez le document et la section. |
| Choisissez un élément.  Autres, *précisez* | ... | ... | ... | ... |
| Choisissez un élément.  Autres, *précisez* | ... | ... | ... | ... |
| Choisissez un élément.  Autres, *précisez* | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.3 Pour chaque contaminant'?' susceptible d’être généré, indiquez la nature, la source, la quantité, la concentration et/ou le taux d’émission (g/s) (art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de fournir la démonstration des calculs de taux d’émission de contaminants générés ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces informations pourraient d’ailleurs être exigées dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.4.4 Démontrez la conformité du projet à l’exigence de l’article 27 du RAA en précisant la quantité maximale d’émission de composés organiques volatils (COV'?') dans l’atmosphère'?' en kg/jour (art. 18(5) du REAFIE et art. 27 RAA).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.4.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les matières générées, le taux de production maximum horaire ainsi que le taux annuel maximal de production (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identification des matières générées | Identifiez l’activité ou le procédé lié à cette matière. | Quantité maximale par heure.  Précisez les unités. | Quantité maximale par année.  Précisez les unités. |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.6 Les applications de peintures se font-elles par pistolage ou par pulvérisation (art. 17 al.1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.4.8.

2.4.7 Démontrez que l’établissement est muni d’un système de captage des particules d’une efficacité minimale de 90 % (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 28 al. 1 (2) RAA).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.4.8 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles au cours de la période de rodage et de mise en exploitation de l’établissement (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.4.9 Fournissez une description des conditions d’exploitation ou d’aménagement requises permettant de démontrer la conformité du projet ou de l’activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la LQE ou de l’un de ses règlements (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

R NR SO

Consultez notamment la section II du chapitre IV du titre II du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (RAA) pour vérifier les exigences règlementaires applicables et fournir la démonstration de la conformité du projet.

Exemple : À la suite de calculs réalisés par l’ingénieur, un horaire d’exploitation particulier, des aménagements sur un point d’émission de contaminants'?' ou encore une hauteur spécifique de cheminée doivent être mis en place afin de permettre le respect des normes du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (RAA).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.4.10 Indiquez les suivis et les registres qui seront tenus durant la construction et pendant l’exploitation (art. 18(4) REAFIE).

R NR SO

Notez que selon l’activité, des suivis et des registres pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion et entreposage des matières

2.5.1 Les activités comprennent-elles la gestion ou l’entreposage de matières (ex. : intrant'?', produit fini, etc.) (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

Notez que les matières résiduelles'?' ne sont pas prises en compte dans cette question; elles doivent plutôt être déclarées dans le formulaire général ***AM16b – Description du projet*** ou ***AM27b – Description du projet modifié***, à la section *Description des matières résiduelles*.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.6.

2.5.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la gestion et l’entreposage des matières (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification de la matière  (ex. : intrant'?', produit fini, etc.) | Identifiez l’activité ou le procédé lié | Quantité  Précisez l’unité. | Mode de gestion et d’entreposage | Identification des équipements, ouvrage ou aire de gestion et d’entreposage | Durée d’entreposage  Précisez : jours, semaines, mois |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

2.5.3 Les activités comprennent-elles l’utilisation de réservoirs ou de bassins pour la gestion ou l’entreposage de liquide (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

Note : Considérez également les barils et autres récipients.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.6.

2.5.4 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les renseignements relatifs aux réservoirs ou aux bassins entreposant des liquides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du réservoir ou du bassin | Code d’identification (tel qu’indiqué sur le plan de localisation) | Capacité (en litre) | Nombre d’unités | Mesures de prévention contre les déversements | | |
| Présence d’ouvrage ou d’équipement de rétention | Présence de détecteur de haut niveau | Détails et autres mesures de prévention, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | Oui Non | Oui Non | ... |
| ... | ... | ... | ... | Oui Non | Oui Non | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | Oui Non | Oui Non | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.5 Les activités comprennent-elles des aires de gestion ou d’entreposage de matières solides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.6.

2.5.6 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les renseignements relatifs aux aires de gestion ou d’entreposage de matières solides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification de l’aire de gestion ou d’entreposage | Code d’identification (tel qu’indiqué sur le plan de localisation) | Description des aires  (ex. : aménagements, ouvrages, matériaux, etc.) | Dimension maximale de superficie (en m²) | Hauteur maximale (en m) | Description des mesures de prévention contre l’émission de contaminant'?' |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.6.1 L’activité concernée par le présent formulaire utilise-t-elle de l’eau (autre que pour la consommation et l’hygiène des personnes) ou génère-t-elle des eaux (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux résiduaires ou de purge, etc.) (art. 17 al.1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.6.4.

2.6.2 Décrivez l’écoulement (chemin et débit) des eaux prélevées, utilisées et générées, et ce, de leur approvisionnement jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1), (4) et art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

La description couvre notamment :

* les eaux propres;
* les eaux de procédés;
* les eaux de lavage;
* les eaux résiduaires;
* etc.

Le cas échéant, la description devra considérer la recirculation ou la réutilisation des eaux.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un diagramme ou schéma d’écoulement des eaux de l’activité ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.3 Décrivez les eaux générées en précisant le type d’eau, les volumes ou les débits, les charges de contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux ainsi que le mode de gestion et les mesures d’atténuation, le cas échéant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir par type d’eau :

* le type d’eau (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux résiduaires ou de purge, eaux contaminées, etc.)
* le volume en m³ ou en litre;
* le débit moyen journalier (m³/j), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle;
* la fréquence de rejet;
* la température et le pH;
* les concentrations de contaminants (matières en suspension, azote, DBO, etc.);
* le mode de gestion des eaux (entreposage, disposition hors site, utilisation d’un émissaire, lieu de rejet, etc.);
* les mesures d’atténuation (bassins de rétention, double paroi, alarmes, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre les résultats de la caractérisation des eaux, les méthodes de calcul, un rapport d’ingénieur et tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucune eau n’est générée). |

2.6.4 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales'?' ou de ruissellement'?' (incluant la neige) (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

Exemples :

* l’aménagement des pentes du terrain pour éviter que les eaux entrent en contact avec les activités;
* l’utilisation de fossé pour le transport des eaux pluviales;
* l’enlèvement et l’entreposage de la neige contaminée par les activités.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 2.7.

2.6.5 Décrivez les eaux pluviales et de ruissellement'?' ainsi que leur mode de gestion (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux;
* les matières ou les activités en contact avec les eaux;
* la collecte, le transport, le traitement et le point de rejet des eaux;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, etc.

Notez que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales'?' peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des matières résiduelles

Les matières résiduelles'?' non dangereuses (MRND) générées par les activités concernées par le présent formulaire doivent être déclarées dans le formulaire général ***AM16b – Description de projet*** ou ***AM27b – Description du projet modifié*** (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.8.1 Décrivez les mesures appliquées et/ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' des activités concernées par le présent formulaire (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précisions à fournir :

* le choix d’emplacement;
* le procédé utilisé;
* la technique de construction;
* le mode d’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation de l’activité

2.9.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux ou des activités (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étape de réalisation des travaux ou des activités :

* la construction de bâtiments, d’ouvrages, d’installations;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.9.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’établissement ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

2.9.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.* |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.* |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.* |
| * Nombre maximal d’employés :   + Nombre d’employés affectés à la production : *Saisissez les informations.*   + Autres employés (bureau, entretien, etc.) : *Saisissez les informations.* |

Si l’activité fluctue au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver ces informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.9.4 Indiquez les autres éléments permettant de décrire les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.10.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Consultez l’article 31.0.5 de la LQE pour connaître les obligations légales applicables à la cessation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’intervention :
  + - * les bâtiments et les équipements;
      * les aires de chaque activité;
      * les limites de l’exploitation;
      * les aires d’entreposage, de chargement et de déchargement;
      * l’aménagement du site (voie d’accès, drainage du site, etc.);
      * les points de rejets (ex. : cheminées);
      * les récepteurs sensibles;
      * toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

R NR SO

* le point de rejet des cheminées;
* le point de rejet dans l’atmosphère'?'.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucun point de rejet) |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités concernées par le présent formulaire génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de rejet d’eau à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau) :***

* le rejet d’eau de lavage;
* le rejet d’eau de procédés;
* le rejet d’eau résiduaire;
* le rejet d’eau pluviale ou de ruissellement'?'.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel'?', un système de gestion des eaux pluviales'?', un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Notez que les *Lignes directrices pour l’élaboration d’un programme d’autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés* peuvent vous aider à élaborer un programme de suivi et d’autosurveillance des effluents rejetés à l’environnement.

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie à proximité d’un milieu sensible;
* la mise à nu des sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* l’entreposage de matières (intrant'?', matière résiduelle'?', etc.);
* l’entreposage de sol contaminé;
* l’émission de matières en suspensions dans un cours d’eau;
* l’excavation et la disposition de sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.3.

4.2.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont susceptibles de générer des émissions diffuses de particules, de gaz, de composés organiques volatils (COV'?')ou des odeurs. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18c — Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de sources d’émission atmosphérique à déclarer dans ce formulaire :

* les émissions de composés organiques volatils (COV);
* les odeurs générées par l’exploitation;
* les émissions de poussières provenant de la circulation

**Exigences règlementaires**

Consultez notamment le chapitre IV du titre II du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (RAA) pour connaître les exigences règlementaires applicables et assurez-vous de démontrer, en remplissant le formulaire d’impact, que les exigences règlementaires sont respectées.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.4.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles de générer du bruit (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** :

* les opérations d’entreposage, de chargement et de déchargement de matières;
* les équipements (ex. : ventilateurs, convoyeurs);
* les équipements de production générant des bruits d’impacts.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires de description complémentaire ».

Les formulaires de description complémentaire visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires de description complémentaire applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts*** ***du projet modifié.***

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires de description complémentaire.

* 1. Programme de contrôle des eaux souterraines

Si le projet comporte une activité industrielle ou commerciale appartenant à l’une des catégories énumérées à l’annexe IV du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* et qu’une installation de prélèvement d’eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire se trouve à moins de 1 kilomètre à l’aval hydraulique du terrain concerné, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM22 –*** ***Programme de contrôle des eaux souterraines*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

* 1. Émission de gaz à effet de serre

Si le projet comporte des activités visées par les articles 19 à 21 et l’annexe 1 du REAFIE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM20 –*** ***Émission de gaz à effet de serre*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

De plus, l’utilisation d’au moins deux équipements visés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance nominale supérieure à plus de 3 MW chacun est visée par cet article.

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte des activités qui génèrent des matières dangereuses résiduelles (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande. Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR est conforme aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD), soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire:

* la gestion et l’entreposage d’huiles usées ou de déchets contenant des huiles usées;
* la gestion et l’entreposage de boues dangereuses;
* la gestion et l’entreposage de produits chimiques usés (solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.);
* la gestion et l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (MDR).

Notes : Le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses, identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

* 1. Autres informations

5.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les fiches signalétiques de produits;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils;
* les inventaires spécifiques à une espèce;
* les études antérieures.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère :** air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**composé organique volatil ou COV**: composé organique qui a la propriété de passer à l’état de vapeur et qui est susceptible de réagir photochimiquement dans l’atmosphère (art. 17 RAA).

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement :** eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**HVBP**: pistolet à peindre à haut volume et à basse pression utilisant une pression d’air d’atomisation maximale de 69 kPa mesurée au centre du chapeau d’air et de ses cornes (art.17 RAA).

**intrant :** tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, etc.

**matière résiduelle :** tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l’abandon (art. 1 LQE).

**milieu naturel :** tout terrain couvert de végétation, à l’exception des parcelles et du gazon entretenu, ou sans recouvrement granulaire ou imperméable artificiel, ou sur lequel il y a un milieu humide ou hydrique ou un habitat faunique. Ces milieux peuvent :

* ne pas être altérés par les activités humaines ou faiblement;
* avoir été restaurés par une intervention humaine;
* s'être renaturalisés d'eux-mêmes à la suite d'une perturbation.

**plans et devis :** documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE)

**professionnel :** professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système d’égout :** tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.

**système de gestion des eaux pluviales :** tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l'exception (art. 3 REAFIE) :

* d'un système d'égout;
* d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eau pluviales, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d'un équipement ou d'un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.